



## **LOI n° 2012-020**

**autorisant la ratification de l'Accord de Financement du Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole (FORMAPROD) conclu le 03 août 2012 entre la République de Madagascar et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et le Fonds Fiduciaire du Mécanisme de Cofinancement Espagnol pour la Sécurité Alimentaire**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Face à l'explosion démographique, Madagascar doit compenser l'augmentation de la population (+2,5% par an) par celle de la production agricole (+1,2% par an). Une croissance économique bénéfique requiert au minimum un triplement de la productivité agricole. Or les méthodes de l'agriculture traditionnelle ne permettent plus d'obtenir ces gains de productivité sans intensification et innovations. Les techniques nécessaires sont peu accessibles au paysannat traditionnel, replié sur une agriculture de subsistance et entravé par des schémas de commercialisation prédateurs. Les innovations agricoles nécessaires peuvent être apportées et relayées par la formation professionnelle vers les nouvelles générations de producteurs, ouvertes à de nouvelles connaissances, de méthodes culturelles durables et de pratiques plus intensives.

Telles sont les orientations retenues pour la conception du Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole (FORMAPROD) avec l'ambition de former les futures générations d'agriculteurs modernes à même de propulser l'économie agricole à Madagascar.

Dans ce contexte, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et le Fonds Fiduciaire du Mécanisme de Cofinancement Espagnol pour la Sécurité Alimentaire ont octroyé à la République de Madagascar un financement d'un montant d'environ 54 Millions USD pour la mise en œuvre du FORMAPROD.

## **OBJECTIF DU PROGRAMME :**

Le programme a pour finalité l'accroissement significatif de la productivité agricole ainsi que les revenus des petits exploitants agricoles. L'objectif est de procéder à la formation professionnelle d'une masse critique de jeunes ruraux désormais transformés en véritables exploitants et entrepreneurs agricoles.

Plus spécifiquement, le programme consistera à: (i) assurer un système national de Formation Agricole et Rurale (FAR) soutenant le développement du secteur agricole, (ii) assurer un système régional de FAR adaptée aux besoins des ruraux, et (iii) augmenter la productivité des petites exploitations à travers les pôles de production. FORMAPROD visera ainsi à valoriser les métiers de l'agriculture par la formation agricole qualifiante des jeunes générations en vue d'une augmentation significative de la productivité des Exploitations Agricoles Familiales (EAF) et des entreprises agricoles.

**DUREE DU PROGRAMME** : 10 ans

## **CONDITIONS FINANCIERES :**

- Montant total de 54 000 000 USD, soit environ 122 520 600 000 Ariary, dont :
  - Montant du prêt du Fonds 33 000 000USD (21 000 000 DTS)
  - Montant du don du Fonds 2 000 000 USD (1 280 000 DTS)
  - Montant du prêt du Fonds Fiduciaire 19 000 000 USD (14 290 000 EURO)
- Commission de service : taux annuel de trois quart de un pour cent (0,75%) du montant total décaissé et non encore remboursé.
- Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service : 15 avril et le 15 octobre
- Durée totale de remboursement : 40 ans dont 10 ans de différé

## **LES COMPOSANTES DU PROGRAMME :**

Le programme comprend trois composantes :

1. l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) ;
2. la formation professionnelle des jeunes ruraux et l'opérationnalisation régionale de la FAR ; et
3. l'amélioration de la productivité agricole dans les pôles de production agricole.

Le Programme FORMAPROD sera en effet un des premiers outils techniques permettant d'assurer la mise en œuvre rationnelle de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR), tant au niveau central qu'au niveau des Régions.

Tel est l'objet de la présente loi.



## **LOI n° 2012-020**

**autorisant la ratification de l'Accord de Financement du Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole (FORMAPROD) conclu le 03 août 2012 entre la République de Madagascar et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et le Fonds Fiduciaire du Mécanisme de Cofinancement Espagnol pour la Sécurité Alimentaire**

Le Congrès de la Transition et le Conseil Supérieur de la Transition ont adopté en leurs séances plénières respectives en date du 06 novembre 2012 et du 21 novembre 2012, la loi dont la teneur suit :

**Article premier-** Est autorisée, la ratification de l'Accord de Financement entre la République de Madagascar et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et le Fonds Fiduciaire du Mécanisme de Cofinancement Espagnol pour la Sécurité Alimentaire relatif au Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole (FORMAPROD) d'un montant de CINQUANTE QUATRE MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (54 000 000 USD) soit environ CENT VINGT DEUX MILLIARDS CINQ CENT VINGT MILLIONS ARIARY (122 520 000 000 MGA).

**Article 2-** La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République. Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

**Antananarivo, le 21 novembre 2012**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA TRANSITION, LE PRESIDENT DU CONGRES DE LA TRANSITION, p.i**

**RASOLOSOA Dolin**

**RAZAFIANDRIAMBELO Njato Harinony**